



M. Jean-Dominique GIULIANI, président de la Fondation Robert Schuman, a présenté **le paysage général des think-tanks et la Fondation Robert Schuman**, puis achevé son propos par un échange avec les préfets.

1. Le paysage des think-tanks

L'apparition des think-tanks

Les think-tanks se développent en France, répondant à **un besoin d'expertise**. Libres de parole, ces **laboratoires d'idées** sont appelés aux États-Unis *stakeholders*. Toutes les parties prenantes sont capables de s'exprimer et ont vocation à le faire.

Le cas des **think-tanks allemands** est particulier. Souvent composés d'universitaires, **ils se concentrent sur un sujet très précis**. Les think-tanks allemands sont **sous contrat avec la puissance publique ou avec l'Union européenne**. Ce sont les Américains qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ont imposés aux Allemands la création de fondations à vocation pédagogique, afin de **reconstruire l'État de droit, promouvoir la démocratie et « dénazifier les esprits »**.



Les fondations allemandes sont aujourd'hui financées par les crédits publics et adossées aux partis politiques. Tout citoyen peut s'y inscrire pour des sommes dérisoires. À titre d'exemple la **Fondation Konrad Adenauer** rattachée au CDU, est puissante et compte 23 bureaux dans le monde. Cette fondation dans son fonctionnement est assez éloignée du laboratoire d'idées

latin et son équivalent pour le SPD est la fondation Ebert.

Qu'ils soient américains, français ou allemands, les think-tanks ont la **caractéristique commune de souvent travailler en réseau**.



Typologie des think-tanks

Le paysage des think tanks n'est pas monolithique. Une typologie peut permettre de classer les think-tanks en **quatre catégories** :

- les « **advocacy tanks** », créés pour promouvoir et défendre **des causes précises**, qui s'intéressent prioritairement à **des valeurs fondamentales**. Leurs argumentaires sont bien définis. Au départ, la fondation Robert Schuman répondait à ce modèle, mais elle s'en est écartée ultérieurement ;
- les « **think-tanks universitaires** », reconnus pour la qualité de leur recherche. Par exemple, le génome humain a été découvert par un laboratoire fonctionnant selon ce modèle ;
- les « **think-tanks sous contrat** », qui ont la particularité d'être sous dépendance économique vis-à-vis d'entités publiques et/ou privées ;
- les « **think-tanks apparentés à un parti politique** » ont pour mission de formuler des idées nouvelles pour un parti, de faire travailler ensemble des experts sur des politiques publiques et contribuer à la richesse des débats dans une démocratie.

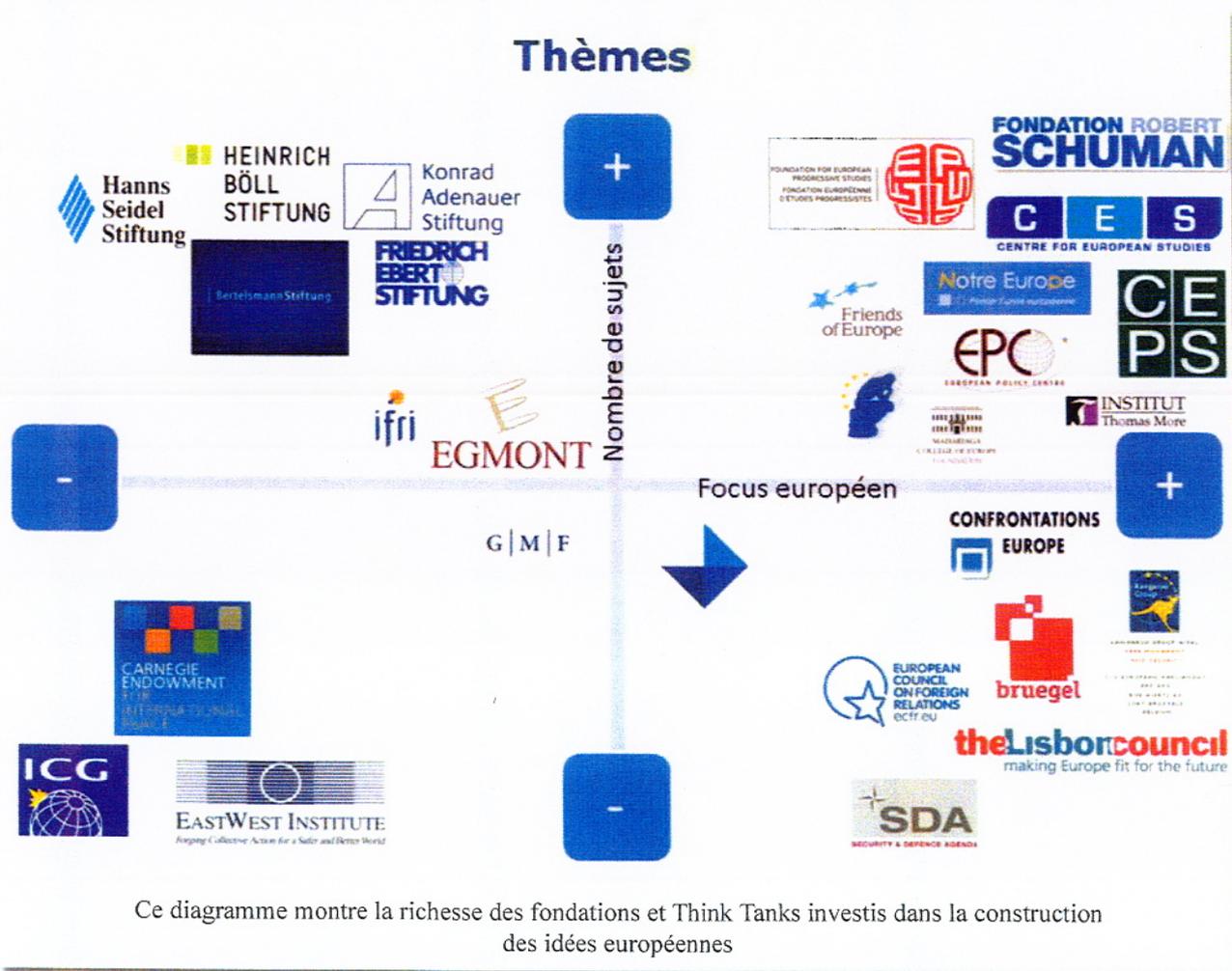
Tour d'horizon des think-tanks en Europe

Le panorama des think-tanks en Europe est large. Certains sont surtout centrés sur des thématiques nationales, comme la *Hanns Seidel Stiftung*. D'autres s'intéressent davantage aux problématiques liées à la construction européenne, comme la **Fondation Robert Schuman**, **Confrontation Europe** qui se fait le chantre du marché intérieur, le **Lisbon Council d'obédience libérale** véhiculée par l'abolition des frontières, la libéralisation du marché ou encore la **fondation Bruegel** dirigée par l'économiste Jean PISANI-FERRY et présidée par Jean-Claude TRICHET, **laboratoire d'idées intergouvernementales** en matière économique couvrant six pays dont la France.



M. Jean-Claude TRICHET
préside la Fondation Bruegel

L'*Institut Thomas Moore*, *Notre Europe*, *Friends of Europe*, *Centre for European Policy Studies*, *Centre for European studies*, sont autant de think-tanks qui contribuent à rendre sensible l'empreinte de la société civile dans la vie politique européenne.



2. La présentation des activités de la Fondation Robert Schuman

Créée en 1991, après la chute du mur de Berlin, reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'État, la Fondation Robert Schuman œuvre en faveur de la construction européenne. Ce **centre de recherche développe des études sur l'Union européenne et ses politiques publiques** et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Depuis 2000, son activité s'est recentrée sur ce point.

**FONDATION ROBERT
SCHUMAN**

Robert SCHUMAN, ministre des Affaires étrangères était à la base de la construction européenne. Il est à l'origine de la déclaration du 9 mai 1950, jour de commémoration de l'Europe. Par cette déclaration, la gestion de la production d'acier et de charbon par l'Allemagne et la France a été confiée à une haute autorité. C'était un homme politique humble, député très tôt, né au Luxembourg et français par choix.

Le conseil d'administration de la fondation est composé de personnalités reconnues et qualifiées comme M. Jacques BARROT, membre du Conseil constitutionnel, Mme Anne-Marie IDRAC, ancien ministre, le conseiller d'État honoraire Jacques RIGAUD ou M. Wolfgang SCHAUBLE, ministre des Finances en Allemagne.

La Fondation est née du besoin d'**étudier les politiques européennes et y est exclusivement dédiée**. Elle produit de nombreuses études sur les politiques européennes qui constituent de précieuses sources d'informations pour tous ceux qui veulent comprendre les questions et enjeux européens, en particulier pour les décideurs politiques et économiques. Son **domaine est pluridisciplinaire** : elle travaille sur **tous les sujets d'intérêt européen y compris l'État de droit**.

La Fondation Robert Schuman a une identité de fondation française à vocation européenne. Sa spécificité est de se positionner en **soutien inconditionnel de la politique française**. En effet, la **Fondation ne souhaite pas interférer dans la politique diplomatique de la France, fidèle à une stricte neutralité politique**. Elle n'adresse **pas de critiques au gouvernement**, considérant que **les experts doivent rester à leur place**, surtout quand ils sont soutenus par le gouvernement. La Fondation Robert Schuman est une **fondation française à vocation européenne**.

La Fondation Robert Schuman a également pour **objectif de former les jeunes élites en français, notamment en Europe de l'Est**. Sa vocation est pédagogique. Dans le cadre de la formation de la jeunesse, les centres de recherches universitaires et filières européennes, comme l'ENA, sont des partenaires de la Fondation.



M. le Préfet Frédéric VEAU aux côtés du président de la fondation Schuman Jean-Dominique GIULIANI

La Fondation Robert Schuman est parmi les deux ou trois fondations européennes les plus reconnues par rapport aux organismes représentés dans la cartographie figurant en supra. Composée de **9 salariés à temps plein et de 200 collaborateurs** occasionnels, elle est le think-tank dont l'activité de publication est la plus intense parmi ses pairs.

Sa lettre **électronique hebdomadaire conçue en mode collaboratif est adressée à 200 000 abonnés en cinq langues**. La politique de communication inclut tous les sites numériques (Facebook, Twitter...).

Son **budget de 2,2 millions d'euros annuels** est en partie composé de subventions dont celle du Premier ministre au titre de l'action démocratique de la France à l'extérieur et alimenté par des dons privés. La Fondation fait face à la baisse des crédits publics et limite ses dépenses de fonctionnement à 30 %. Les activités de la Fondation sont nombreuses et diversifiées.¹

M. Alain LANCELOT, ancien président de Sciences-Po, préside le comité scientifique et dirige la publication. *Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union en 2012* (mars 2012), *Atlas permanent de*

1. 40 % de l'énergie de la Fondation sont consacrés à la publication et 24 % à l'événementiel. Le soutien à la démocratie, qui passe par la formation des jeunes élites en lien avec le quai d'Orsay, représente 10 % de son activité, les formations représentent 7,5 % de l'activité. La conservation de la mémoire et du patrimoine de Robert SCHUMAN (6 %), l'animation de centres culturels (2 %), la promotion de l'Europe (1,5 %) et la communication (1 %) complètent utilement ce panorama des activités.

l'Union européenne (février 2012), *Avenir de la zone Euro : l'intégration politique ou le chaos* (Note n° 49, mars 2012, Jean Arthuis) sont quelques exemples des dernières publications phares.

3. Échanges avec les préfets sur l'Union européenne

L'Union européenne, parce qu'elle est complexe, mérite l'attention des préfets. L'on observe une réelle interpénétration entre nos débats publics, nos finances et nos économies. C'est pourquoi la **Fondation Robert Schuman met à disposition des préfets son expertise et son réseau**. Elle peut diffuser aux préfets toute la documentation souhaitée.

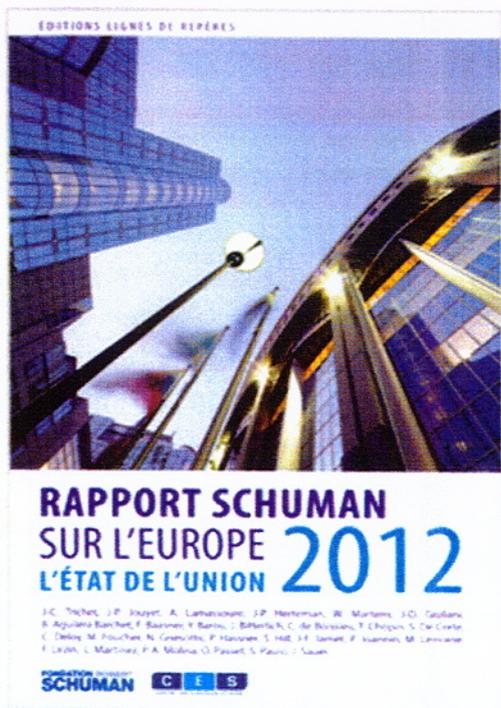
Un projet de statut européen des fondations

La Commission européenne travaille à un **nouveau statut européen des fondations**, avec comme principale caractéristique le libre établissement après obtention d'un agrément. Il existe **110 000 fondations en Europe, dont 600 en France**. Elles sont très diverses.

Le projet de statut européen des **fondations se heurte à la prérogative fiscale nationale**. L'Allemagne, par exemple, permet la transmission du patrimoine industriel, sans impôts, au bénéfice d'une fondation. C'est pourquoi s'y sont développées des fondations très puissantes. Les fondations peuvent y avoir des activités de commerce, tant qu'une partie est dédiée à l'intérêt général. **En Europe, 11 000 fondations sont reconnues d'utilité publique**. Elles représentent **350 milliards d'euros d'actifs**, et disposent d'un **million de salariés**.

L'Europe et les interrogations sur son avenir

M. Jean-Dominique GUILIANI a fait remarquer **l'écart entre le grand espoir que faisait naître la construction européenne dans les années 1960 et le recul actuel de l'intérêt de l'opinion publique**. L'Europe était un rêve, au XXI^e siècle c'est une réalité. Pourtant **le nombre de fondations européennes ne cesse d'augmenter**.



La reconquête de la thématique de l'Union européenne par l'opinion publique va sans doute passer par des structures comme la Fondation Robert Schuman. Face à la complexité des traités, il est important que des fondations s'attachent à mettre à disposition des citoyens une connaissance de l'Union européenne.

Pour le président de la Fondation Robert Schuman, les problèmes actuels de l'Europe génèrent une très grave inquiétude avec des difficultés en conséquence dans les mois à venir. **L'Union doit marcher sur deux pieds en forme de compromis, l'austérité et la croissance**. Un vent anti-européen est à prévoir, alors que la seule sortie de crise possible est européenne.

Les pères fondateurs de l'Europe avaient réglé le problème majeur : **la confiance**. Il faut **redonner confiance aux investisseurs, aux prêteurs, aux entrepreneurs et aux citoyens**. Une voie serait par exemple des transferts en matière budgétaire avec un projet de traité de l'union fiscale. ■